

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MARDI 9 MARS 2021 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 9 MARS à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 24 février 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, Mr VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France, M. BRUGIDOU David.

**Étaient représentés** :

Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.  
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.

**Absente** :

Mme ESPINASSE France.

Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique a été désignée secrétaire de séance.

**2021.08 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

**VOTE : Pour : 27 Madame Le Maire ne prend pas part au vote.**

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian AMELING, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Laurence LAMY, Maire :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	section de FONCTIONNEMENT		section d' INVESTISSEMENT	
	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit
opérations de l'exercice	6 759 404,44	5 787 329,45	2 237 311,17	2 848 969,49
résultat de l'exercice excédent ou déficit	972 074,99			-611 658,32
résultats reportés	3 137 646,10			201 560,98
<b>RESULTAT DE CLOTURE excédent ou déficit</b>	<b>4 109 721,09</b>			<b>813 219,30</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*COMPTE ADMINISTRATIF : La maquette principale jointe en **ANNEXE 8**.*

*Compte tenu du volume important **des pièces annexes** du Compte Administratif, elles sont disponibles sur demande et sont également consultables en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du Secrétariat général.*

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 27 voix Pour**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2020.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 12 mars 2021

Pour copie conforme,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint à Madame Le Maire,

**Christian AMELING**

